

## BILAN COMPTABLE



Le **Bilan Comptable** est une « photographie » de la situation de l'association à un moment donné : il liste ce que l'association possède et ce qu'elle doit. Dans l'ordre des choses, **il faut dresser le Bilan Comptable après avoir établi le Compte de Résultat**, car il faut y intégrer le résultat de l'exercice comptable.

Sa présentation normalisée utilise la nomenclature du Plan Comptable.

Pour un néophyte, le Bilan Comptable n'est rien d'autre qu'une pénible collection de chiffres ; mais pour un initié, les forces et les faiblesses de l'association y sautent aux yeux : n'hésitez pas à leur demander conseil, une petite interprétation de votre « thème » comptable récompensera vos efforts.